



No de résolution  
ou annotation

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU HAUT ST-FRANÇOIS  
MUNICIPALITÉ DE BURY**

**SÉANCE ORDINAIRE** du Conseil municipal de Bury, tenue le **lundi, 1<sup>er</sup> mai 2017, à 19 h 30** au Centre communautaire Manège Militaire à laquelle sont présents les conseillers Daniel Fréchette, Marilyn Matheson, Martin Jones, Delmar Fisher et Alain Villemure, tous membres dudit Conseil ayant dûment été convoqué et formant quorum sous la présidence du maire Walter Dougherty selon les dispositions du Code Municipal.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Karen Blouin, est présente.

**1. Ouverture de la séance ordinaire**

Vérification du quorum, mot de bienvenue, il est 19 h 30.

**2. Adoption de l'ordre du jour**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Delmar Fisher,  
APPUYÉ PAR le conseiller Daniel Fréchette,

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> mai 2017 en ajoutant les items 8.8 et 8.9.

**ADOPTÉ UNANIMEMENT**

L'ordre du jour se présente comme suit, à savoir :

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour du 1<sup>er</sup> mai 2017 en ajoutant les items 8.8 et 8.9
3. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 3 avril et la séance extraordinaire du 18 avril 2017
4. 1<sup>ère</sup> période de questions du public (questions générales)
5. 5.1 Dépôt de la correspondance du mois  
5.2 Dépôt du rapport comparatif au 31 mars
6. Rapport du maire
7. Rapports des comités
  - 7.1 Administration
  - 7.2 Sécurité publique
  - 7.3 Travaux publics et Environnement
  - 7.4 Urbanisme et Environnement
  - 7.5 Loisir, sport et culture
8. Affaires nouvelles
  - 8.1 Liste des comptes du mois
  - 8.2 Soumission pour le projet de centre de sports, loisirs et activités socioculturels
  - 8.3 Dépôt du projet centre de sports
  - 8.4 Entente inter municipale d'entraide en cas de sinistre majeur
  - 8.5 Demande dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM)
  - 8.6 Demandes de l'Association Athlétique pour la fête du Canada 2017
  - 8.7 Demande de fermeture de la route 255 pour le défilé de la fête du Canada

2017-05-058



No de résolution  
ou annotation

- 8.8 Appui pour l'amendement du Code Municipal pour permettre la participation aux séances extraordinaires par voie électronique
- 8.9 Appui – programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERRL) – dépenses pour l'entretien hivernal
9. Législation
10. 2<sup>ième</sup> période de questions du public (sujets à l'ordre du jour)
11. Varia et affaires nouvelles
12. Information des membres du Conseil
13. Levée de l'assemblée

#### Prochaine séance ordinaire

Lundi, le 5 juin, 2017, à 19 h 30, au Centre Communautaire Manège Militaire sis au 563, rue Main, à Bury.

#### **ADOPTÉ UNANIMEMENT**

3. **Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 3 avril et de la séance extraordinaire du 18 avril 2017.**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,  
APPUYÉ PAR le conseiller Daniel Fréchette,

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 3 avril, 2017 et de la séance extraordinaire du 18 avril, tel que déposé.

#### **ADOPTÉ UNANIMEMENT**

4. **1<sup>ère</sup> période de questions du public (questions générales)**

Des questions ont été amenées concernant:

- Intervention, chemin Prescott- 8 avril, le samedi soir?
- Pourquoi les visites (sondages) porte à porte par les pompiers?
- Demande d'accès du 29 mars?
- Sorties SAE – sondage- toutes les sorties choisies auront-elles lieux?
- Matières résiduelles – comment avoir accès au code du bâtiment? Lien?

5. **Dépôt de la correspondance du mois**

La directrice générale fait mention de quelques sujets d'intérêt public.

6. **Rapport du maire**

Le maire fait rapport de ses activités locales et régionales (MRC).

7. **Rapports des comités**

- 7.1 **Administration**
- 7.2 **Sécurité publique**
- 7.3 **Travaux publics**
- 7.4 **Urbanisme et Environnement**
- 7.5 **Loisirs, sport et culture**

8. **Affaires nouvelles**

- 8.1 **Liste des comptes du mois**

CONSIDÉRANT QUE le directeur général, en vertu du règlement 403-2008 sur la délégation des compétences et les règles de contrôle et de suivi budgétaire, doit préparer et déposer périodiquement au Conseil, lors d'une séance ordinaire, un rapport des dépenses qu'il a autorisé ;

2017-05-059

2017-05-060



No de résolution  
ou annotation

PAR CONSÉQUENT,  
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Daniel Fréchette,  
APPUYÉ PAR le conseiller Alain Villemure,

ET RÉSOLU que le Conseil municipal accepte l'inclusion des dépenses autorisées à la liste des comptes du mois et approuve le paiement des factures correspondantes totalisant une somme de 243 091.41\$  
QUE le rapport soit classé sous le numéro 04-2017 et considéré comme faisant partie intégrante de la présente résolution.

**ADOPTÉ UNANIMEMENT**

**8.2 Soumission pour la phase 2 du projet de centre de sports, loisirs et activités socioculturels**

2017-05-061

ATTENDU QUE des soumissions ont été reçues de deux entrepreneurs pour la réalisation de la phase 2 du projet de construction d'une dalle de béton pour la patinoire extérieure;

PAR CONSÉQUENT,  
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Jones,  
APPUYÉ PAR le conseiller Alain Villemure,

ET RÉSOLU d'accepter la soumission présentée par *Léo Barolet et cie.* au montant de 30 600 \$, taxes en sus pour réaliser la phase 2 du projet de centre de sports, loisirs et activités socioculturels dans le cadre du programme fonds de développement des territoires.

**ADOPTÉ UNANIMEMENT**

**8.3 Dépôt du projet centre de sports, loisirs et activités socioculturels dans le cadre du FDT**

2017-05-062

ATTENDU QUE le Conseil de la municipalité de Bury désire poursuivre la mise en œuvre de son Plan de développement afin de soutenir le développement et l'organisation des sports et loisirs (hiver et été) ainsi que de la culture et poursuite du développement des équipements de loisirs et culturels rendant le cadre de vie attrayant pour ses citoyennes et ses citoyens par des services de proximité collectifs;

ATTENDU QUE la municipalité désire continuer l'aménagement de la patinoire extérieure existante en 3 phases pour créer un centre de sports, loisirs et activités socioculturels dans le Parc Memorial;

ATTENDU QUE la phase 2 fait l'objet de ce dépôt de projet dans le cadre du programme du programme Fonds de Développement des Territoire;

ATTENDU QUE ce projet s'inscrit dans le plan de développement de la Municipalité de Bury 2015-2016, lequel a été approuvé lors de la séance du 16 décembre 2015;

PAR CONSÉQUENT,  
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Daniel Fréchette,  
APPUYÉ PAR le conseiller Alain Villemure,

ET RÉSOLU que la Municipalité autorise le dépôt du projet « centre de sports, loisirs et activités socioculturels » dans le cadre du fonds de développement des territoires.

QU'il nécessite une demande au FDT pour un montant de 17 926.39 \$, taxes nettes.



No de résolution  
ou annotation

QUE le coût total du projet est de 35 852.78 \$, taxes nettes.

QUE la Municipalité et le milieu financeront le projet à la hauteur de 17 926.39 \$, taxes nettes.

QUE l'entente future pourra être signée par la directrice générale, madame Karen Blouin.

#### ADOPTÉ UNANIMEMENT

#### **8.4 Entente inter-municipale d'entraide en cas de sinistre en matière de sécurité incendie - Autorisation de signature**

2017-05-063

ATTENDU que les municipalités concernées se sont prévaluées des articles 468 et suivants de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q, c C-19) et des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec (L.R.Q, c C-27.1) pour conclure une entente d'entraide en matière de sécurité incendie;

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,  
APPUYÉ PAR le conseiller Alain Villemure,

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Bury accepte de conclure une entente intermunicipale d'entraide en cas de sinistre en matière de sécurité incendie avec les autres municipalités participantes intéressées, suivant les modalités et les conditions prévues à l'entente, pour une période de vingt-sept mois à compter du 1er avril 2017 jusqu'au 31 décembre 2018.

QUE le maire ou en son absence, le maire suppléant et le greffier soient autorisés à signer ladite entente, pour et au nom de la Municipalité de Bury;

QUE la présente résolution soit acheminée à toutes les municipalités participantes à l'entente d'entraide municipale.

#### ADOPTÉ UNANIMEMENT

#### **8.5 Demande dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM)**

2017-05-064

ATTENDU QUE le ministère des Transports octroie un montant à la circonscription de Mégantic dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) pour 2017-2018;

ATTENDU QUE la Municipalité entend faire une demande de subvention pour l'amélioration de son réseau routier;

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,  
APPUYÉ PAR le conseiller Daniel Fréchette,

ET RÉSOLU QUE le conseil de la municipalité de Bury autorise la présentation d'une demande de subvention dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM);

Que la directrice générale, madame Karen Blouin, soit et est autorisée à signer les documents de demande de subvention relatifs au Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM)

#### ADOPTÉ UNANIMEMENT



**8.6 Demandes de l'Association Athlétique pour la fête du Canada 2017**

No de résolution  
2017-05-065

ATTENDU QUE l'Association Athlétique de Bury procédera à l'organisation de la fête du Canada le 30 juin et le 1er juillet prochain;

ATTENDU QUE l'appui de la Municipalité de Bury est requis comme par les années passées;

PAR CONSÉQUENT,  
IL EST PROPOSÉ par le conseiller Martin Jones,  
APPUYÉ PAR le conseiller Daniel Fréchette,

ET RÉSOLU que conditionnellement à la réception d'une preuve d'assurance pour l'évènement de la part de l'Association Athlétique, la Municipalité accepte les points # 1, 2, 3, 5 et 6 tel qu'énumérées dans le document reçu le 19 avril 2017.

D'AUTORISER une contribution financière de 2 500 \$ pour aider à défrayer les coûts de sécurité dans le parc Mémorial lors de la fête du Canada.

D'AUTORISER les pompiers à participer à l'évènement sur une base volontaire.

**ADOPTÉ UNANIMEMENT**

**8.7 Demande de fermeture de la route 255 pour le défilé de la fête du Canada 2017**

2017-05-066

ATTENDU QUE l'Association Athlétique de Bury procédera à l'organisation de la fête du Canada le 30 juin et 1er juillet prochain;

ATTENDU QUE l'appui de la Municipalité de Bury est requis comme par les années passées;

PAR CONSÉQUENT,  
IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marilyn Matheson,  
APPUYÉ PAR le conseiller Delmar Fisher,

ET RÉSOLU DE permettre la fermeture de la route 255, samedi le 1er juillet entre 11h00 et 13h30 et d'en aviser la Sûreté du Québec.

**ADOPTÉ UNANIMEMENT**

**8.8 Appui - Amendement du Code Municipal pour permettre la participation aux séances extraordinaires par voie électronique**

2017-05-067

ATTENDU que lors de séances extraordinaires du conseil, il est souvent difficile d'obtenir la présence physique de tous les membres du conseil;

ATTENDU que lors de séances extraordinaires du conseil, il serait utile que la participation à ces séances puisse se faire de façon électronique, ce qui favoriserait la participation de tous les membres du conseil à ce type de séance;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 164.1 du Code municipal du Québec, seules certaines municipalités se sont vues octroyer le droit à une participation à des séances du conseil par téléphone ou autres moyens électroniques;

ATTENDU que le gouvernement du Québec a déjà permis, outre les cas de l'article 164.1 du Code municipal du Québec, la présence de membres



No de résolution  
ou annotation

du conseil à des séances du conseil par voie électronique, dont notamment, sans restreindre la généralité de ce qui précède, dans les cas suivants :

- i. Dans le décret 371-2003 concernant le regroupement de la Ville de La Tuque, du Village de Parent et d'autres municipalités en son article 27 permettant aux membres du conseil provenant de la Municipalité de Parent d'être présents par voie électronique;
- ii. Dans la Loi sur la sécurité civile (RLRQ c. S-2.2) en son article 46 permettant à tout conseil municipal de tenir des séances par voie électronique dans le cas où il y a un état d'urgence;
- iii. Dans la Loi sur les sociétés de transport en commun (RLRQ c. S-30.01) où un membre du conseil d'une société de transport en commun peut assister à toute assemblée via un moyen électronique (article 37);

ATTENDU que les membres du conseil des CLD (centres locaux de développement) pouvaient participer par voie électronique aux séances des conseils d'administration;

ATTENDU qu'il serait opportun que les membres du conseil puissent participer à des séances extraordinaire du conseil par voie électronique, soit par téléphone ou tout autre moyen électronique de communication permettant à ce membre du conseil non physiquement présent lors d'une séance extraordinaire d'être entendu par les autres membres du conseil et le public;

ATTENDU que la possibilité d'assister aux séances extraordinaires du conseil par voie électronique faciliterait la participation aux conseils municipaux des jeunes représentants ayant des familles;

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Jones,  
APPUYÉ PAR le conseiller Daniel Fréchette,

ET RÉSOLU D'appuyer et de demander au gouvernement du Québec d'amender le Code municipal et toute autre loi municipale pertinente afin de permettre que lors de séances extraordinaires du conseil, les membres du conseil puissent y participer par des moyens électroniques, dont notamment le téléphone ou tout autre moyen de communication permettant d'être entendu par les autres membres du conseil physiquement présents à une séance du conseil et les membres du public présents à ces séances extraordinaire.

De transmettre copie de la présente résolution à la Fédération québécoise des municipalités, à l'Union des municipalités du Québec, à la direction régionale du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, aux députés provinciaux ainsi qu'aux municipalités et MRC du Québec pour appui;

#### ADOPTÉ UNANIMEMENT

#### **8.9 Appui – programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERRL) – dépenses pour l'entretien hivernal**

2017-05-068

ATTENDU que le Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERRL) a été mis sur pied à la suite d'une décision gouvernementale visant à rétrocéder, le 1<sup>er</sup> avril 1993, la gestion du réseau routier local aux municipalités;

ATTENDU que le volet principal du PAERRL vise à maintenir la fonctionnalité de routes locales de niveaux 1 et 2 transférées ainsi que de



No de résolution  
ou annotation

routes locales de même niveau gérées par les municipalités avant le 1<sup>er</sup> avril 1993;

ATTENDU que les compensations distribuées aux municipalités visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts dont les municipalités sont responsables et situées sur ces routes;

ATTENDU que les seuls frais encourus reconnus comme admissibles sont :

Les dépenses de fonctionnement, soit l'entretien des systèmes suivants :

- sécurité
- chaussée
- drainage
- abords de route

Les dépenses d'investissement dont l'usage est destiné de façon prépondérante à l'entretien des routes, c'est à dire :

- achat de véhicules (camionnettes, camions, véhicules utilitaires, etc.)
- achat de machinerie (tracteurs, appareils, machine, etc.)

ATTENDU que depuis 2016, toute dépense liée à l'entretien d'hiver des routes locales de niveaux 1 et 2 n'est plus admissible au PAERRL;

ATTENDU que le volet principal du PAERRL devrait être conçu afin de permettre aux municipalités visées de s'acquitter adéquatement de leurs responsabilités en matière d'entretien estival et hivernal des routes locales de niveaux 1 et 2;

ATTENDU que les dépenses liées à l'entretien hivernal représentent une très grande partie des budgets municipaux et qu'elles devraient être incluses dans les dépenses de fonctionnement ainsi que dans les dépenses d'investissement du PAERRL;

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,  
APPUYÉ PAR le conseiller Martin Jones,

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Bury demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec de revoir sa décision et de ne pas exclure les dépenses liées à l'entretien d'hiver de la reddition de comptes du PAERRL.

QUE sera transmis copie de la présente résolution à toutes les municipalités et MRC du Québec, à la Fédération québécoise des municipalités, à l'Union des municipalités du Québec, à la direction régionale du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, ainsi qu'au député provincial;

**ADOPTÉ UNANIMEMENT**

**9. Législation**  
Sans objet



No de résolution  
ou annotation

**10. 2<sup>e</sup> période de questions du public (Sujets à l'ordre du jour)**

Des questions ont été amenées:

- Concernant le point 8.6 et 8.8
- Les items sur la liste des comptes : 8, 9, 17, 19, 20 et 32

**11. Varia et affaires nouvelles**

Sans objet

**12. Information des membres du Conseil**

Mme Florence Fréchette reçoit le prix Hommage bénévolat-Québec

**13. Levée de l'assemblée**

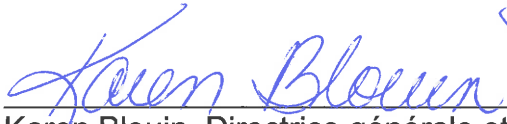
La conseillère Marilyn Matheson propose la levée de l'assemblée, il est 20h25.

**La prochaine séance ordinaire du Conseil se tiendra lundi, le 5 juin, 2017, à 19 h 30, au centre communautaire Manège Militaire sis au 563, rue Main, à Bury.**

**Certificat de crédits suffisants:**

Je, soussigné, Karen Blouin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie par la présente que des crédits suffisants sont disponibles pour les sommes à payer dans les résolutions suivantes: 2017-05-060, 2017-05-061, 2017-05-062, 2017-05-065.

Signé ce 2 mai, 2017,

  
\_\_\_\_\_  
Karen Blouin, Directrice générale et secrétaire-trésorière

  
\_\_\_\_\_  
Walter Dougherty, Maire

2017-05-069